



Bureau de Promotion du Shortsea Shipping

Aide au démarrage de nouvelles lignes maritimes à courte distance



A member of the European Shortsea Network



Légende pictogramme

 Aide à l'exploitation

 Aide pour la logistique

 Aide pour les ressources humaines

 Aide aux infrastructures

Domaine	
Type d'aide	Aide directe à l'exploitation
Actions éligibles	Création de liaisons maritimes ou fluvio-maritimes entre deux ou plusieurs ports français ou entre des ports français et des ports communautaires
Taux de financement et conditions	30% maximum des coûts éligibles (tels que définis par Marco Polo II), max 2 000 000 EUR répartis sur trois ans
Bénéficiaires éligibles	Personnalité morale, française ou ressortissante de l'UE formant un partenariat opérationnel associant l'offre et la demande de transport
Date	Dossiers acceptables jusqu'au 28 juin 2013 (dépôt permanent des dossiers)
Contact	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer: MIF.DST.DGITM@developpement-durable.gouv.fr
Liens utiles	http://www.transport.developpement-durable.gouv.fr/ http://www.shortsea.fr

Les différences avec les appels à manifestations d'intérêt précédents

Trois importantes innovations ont été introduites par rapport aux précédents appels à manifestation d'intérêt :

- Cet appel n'est pas émis au seul titre 2009 mais couvre d'emblée plusieurs années
- Il n'y a pas de date limite de dépôts des dossiers au titre de 2009, mais seulement une date limite « globale » (juin 2013) ;
- L'aide accordée peut être cumulée avec des aides apportées par des collectivités territoriales (et autres entités publiques) et avec des aides communautaires.

Ces innovations vont dans le sens d'une plus grande souplesse pour les opérateurs, et d'une efficacité renforcée du dispositif.